

Pour diffusion immédiate

À tous les médias

Source : Coalition en faveur de l'équité salariale

**Le gouvernement Charest maintient la Commission de l'équité salariale :
Victoire pour les femmes!**

Montréal, le 6 mai 2011- La Coalition en faveur de l'équité salariale, est très heureuse de la décision de la présidente du Conseil du trésor, Mme Michelle Courchesne, de retirer du Projet de loi 130 tous les articles concernant l'abolition de la Commission de l'équité salariale (CÉS) et son transfert à la Commission des normes du travail (CNT).

Depuis l'annonce de l'abolition de la CÉS le 31 mars 2010, la Coalition en faveur de l'équité salariale n'a cessé d'interpeller le gouvernement sur l'importance de garder une commission indépendante et structurée. Nous sommes fières de constater que le message a été entendu.

Le gouvernement reconnaît ainsi que pour assurer une bonne application de la Loi sur l'équité salariale (LÉS), il faut une commission forte et indépendante avec des budgets et des ressources. Faut-il le rappeler, les fonctions de la CES sont multiples et elle joue un rôle essentiel pour la reconnaissance de la valeur du travail des femmes.

Madame Courchesne a spécifié que cette modification était justifiée en raison des lourdes responsabilités de la CÉS en cette période particulière de mise en application des modifications apportées en 2009, et que de laisser cette section du Projet de loi 130 sans aucune date d'entrée en vigueur pourrait engendrer de l'incertitude.

Nous croyons sincèrement que tous nos efforts collectifs ont eu gain de cause et que nous avons eu raison de maintenir la pression pour conserver la CÉS sans se rabattre sur une solution de compromis. C'est donc une excellente nouvelle qui nous rappelle l'importance du travail de la Commission de l'équité salariale pour enrayer la discrimination systémique dont sont encore victimes des milliers de femmes en Québec.

La Coalition

La Coalition en faveur de l'équité salariale regroupe une vingtaine d'organismes syndicaux, de groupes de femmes et d'individus impliqués dans le dossier, depuis les années 90. Elle a été instrumentale dans l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale* (LÉS) en 1996 et ses membres ont continué depuis à suivre l'application de la loi, pour les travailleuses syndiquées et non syndiquées.

-30-

Pour renseignements :

Alexa Conradi, porte-parole de la Coalition en faveur de l'équité salariale (514) 717-4847

Kim Paradis, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (514) 699-7220

Liste des membres de la Coalition en faveur de l'équité salariale

Action travail des femmes

Au bas de l'échelle (ABE)

Alliance de personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Fédération des femmes du Québec (FFQ)

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)

L'R des Centres de femmes

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Syndicats des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM)

Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)

Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)

Marie-Josée Legault, professeure titulaire TÉLUQ-UQAM

Marie-Thérèse Chicha, professeure titulaire, Université de Montréal

Hélène Lee-Gosselin, professeure titulaire, Université Laval

Esther Déom, professeure titulaire, Université Laval

Rosette Côté, consultante et ex-présidente de la CES